

INSCRIPTION A LA CANTINE 2024/2025
Dossier à retourner à la Mairie

avant le vendredi 28 juin 2024 – 17 heures

Courrier explicatif, modalité d'inscription ou d'annulation,
règlement intérieur, menus,
à consulter sur notre site internet « conteville.fr » rubrique
« enfance et jeunesse » - cantine de Conteville

Version papier imprimée en Mairie sur demande

**Pour rappel : Seules les annulations de présence faites auprès de la
mairie seront prises en compte pour la facturation**

mairie.conteville@wanadoo.fr ou 02.27.36.18.82 ou 02.32.57.60.12

Ce dossier doit être complété :

- La fiche d'inscription pour 2024/2025
- Le règlement intérieur signé
- L'autorisation de prélèvement dûment remplie avec un relevé d'identité bancaire (uniquement si changement de banque dans l'année) et si vous optez pour ce mode de paiement

et retourné à la Mairie avec :

- L'attestation d'assurance : couverture responsabilité civile.
- Le PAI pour les enfants allergiques.**

Accusé réception du REGLEMENT INTERIEUR 2024-2025

de la RESTAURATION SCOLAIRE

Rappel de la dernière page du règlement

9 Discipline et comportement : CANTINE

L'heure du repas est un moment de détente pour tous.

Ces instants passés en commun exigent :

Le respect du personnel de service : écouter les consignes, pas d'écart de langage, ni de geste déplacé.

Le respect de ses camarades : se tenir correctement, pas d'écart de langage, ni de geste déplacé et parler doucement.

Les enfants doivent être **propres et autonomes**.

La propreté : passer aux toilettes et se laver les mains avant l'entrée à la cantine et après le repas.

Le respect de la nourriture : ne pas jouer avec la nourriture et éviter le gaspillage.

Le respect des locaux et du matériel.

En cas d'indiscipline répétée, les familles seront immédiatement informées et convoquées. Si la situation ne s'améliore pas, une sanction tendant à exclure provisoirement ou définitivement l'enfant pourrait être prononcée.

10 Responsabilité

Toute détérioration grave des biens communaux, imputable à un enfant par non-respect des consignes, sera à la charge des parents.

11 Régimes et allergies

Le restaurant scolaire ne cuisine pas de repas adaptés aux enfants atteints d'une allergie alimentaire et ne prend pas en compte les régimes. Uniquement dans le cas d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé), l'enfant peut être accepté avec son panier repas fabriqué par les parents.

12 Prise de médicaments

Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine sauf dans la mise en place d'un PAI. Le personnel de la cantine n'est pas habilité à distribuer des médicaments. Avec le médecin traitant, les parents devront s'organiser pour une prise de médicaments le matin et/ou le soir.

Pour la prise de médicaments obligatoires sur le temps du repas, celui-ci doit être délivré par un infirmier libéral qui se déplace à la cantine.

13 Modification du règlement

Le présent règlement pourra être modifié sans préavis et sera affiché aux emplacements réservés à cet effet à l'école de Conteville. Il serait également distribué aux parents.

Je soussigné (e)

Parent de l'élève ou des élèves.....

.....

Déclare avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur 2024/2025 de la restauration scolaire.

Lu et approuvé, le.....

Signature

INSCRIPTION CANTINE 2024/2025

Nom de l'enfant..... Prénom.....

Date de naissance Classe :.....

Adresse et Ville.....

N° CAF (obligatoire) : **ALLERGIE ALIMENTAIRE :** OUI - NON (Si oui, fournir obligatoirement le PAI)

Parent : facturation Père : ou Mère (date de naissance à renseigner impérativement)

Père : Date de naissance : Nom Prénom :

☎: Domicile Portable Mail :

Profession et Employeur (nom et ville)

..... ☎ pro :

Mère : Date de naissance : Nom Prénom :

☎: Domicile Portable Mail :

Profession et Employeur (nom et ville)

..... ☎ pro :

Personnes majeures à prévenir en cas d'urgence

et autorisées à venir chercher l'enfant autre que les parents entre 12h et 13h30 (cantine)

Nom et Prénom	Qualité (tante, ami, voisin)	N° Téléphone

Inscription de mon enfant

Mon enfant fréquentera

- toute l'année
- uniquement certains jours de la semaine
- occasionnellement

Mon enfant sera présent

le lundi 2 septembre 2024, jour de la rentrée

Mode de paiement :

La cantine 12h à 13h30
<input type="checkbox"/>
Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
OUI <input type="checkbox"/>
NON <input type="checkbox"/>
Prélèvement <input type="checkbox"/> / autre <input type="checkbox"/>

La commande ou l'annulation de repas s'effectue la veille avant 11h00 (le vendredi avant 11h pour repas du lundi) auprès de la mairie au **02.27.36.18.82** (ligne directe) ou 02.32.57.60.12 ou par mail : **mairie.conteville@wanadoo.fr**.

L'annulation le jour même entraîne la facturation du repas.

Fait à :

le :

Votre signature :

